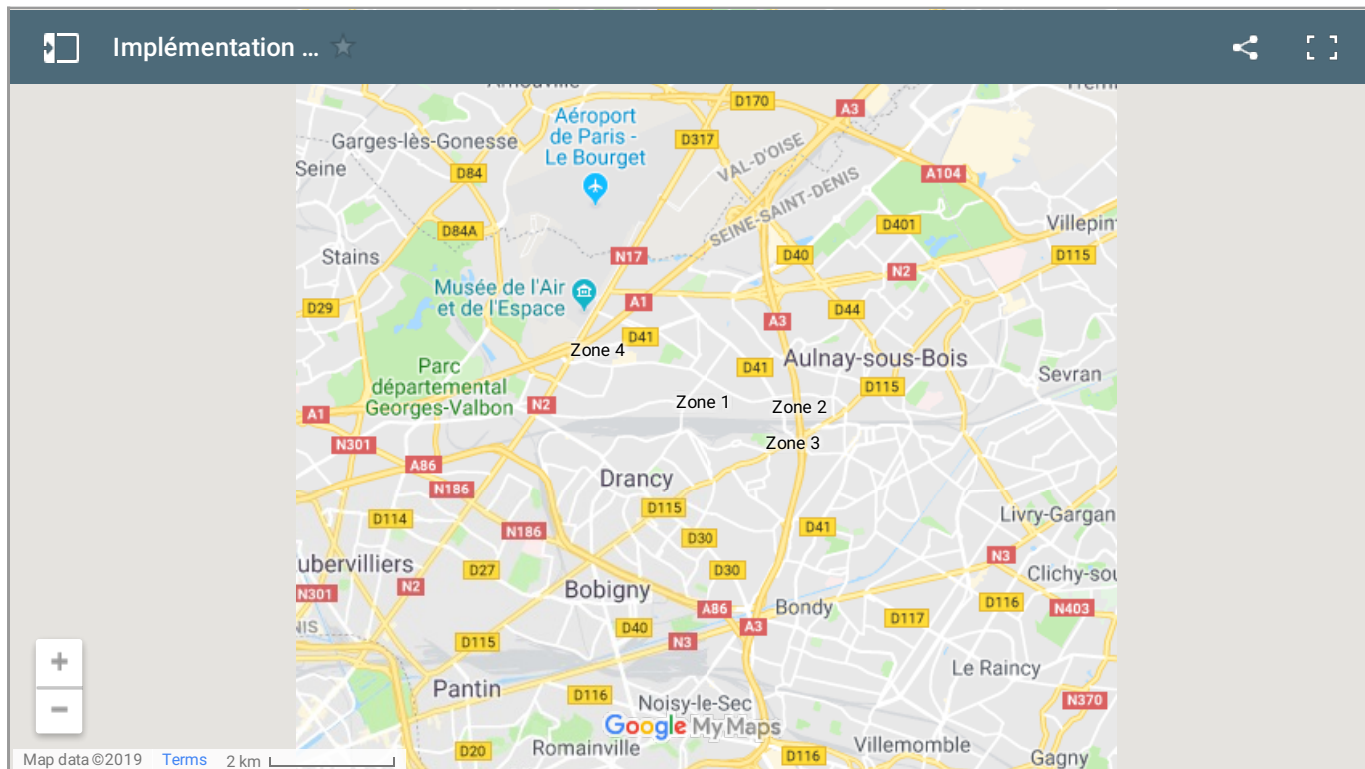


Mieux stationner au Blanc-Mesnil

La Ville propose un nouveau plan de stationnement au sein des zones pavillonnaires.

Une expérimentation dans **4 zones test** est prévue d'**octobre à décembre 2018**, avant une **généralisation éventuelle en 2019**, si les Blanc-Mesnilois le souhaitent.

Plan des zones test de stationnement



Les objectifs

- Assurer une rotation des véhicules en stationnement
- Permettre une juste répartition du temps de stationnement pour les usagers
- Mettre fin au phénomène de voitures «ventouses». Stopper l'impunité des hors-la-loi
- Récompenser les bons usagers
- Préserver le cadre de vie et la tranquillité des Blanc-Mesnilois

La règle

Stationnement gratuit et illimité avec un macaron **pour les résidents 7 jours sur 7** dans l'intégralité des voies de votre zone stationnement autorisé et limité à **90 minutes** avec des disques **pour les non-résidents** entre, 9 heures et 21 heures, du lundi au samedi.

Obtenir le macaron et le disque

1. Un **courrier du maire** vous est adressé pour obtenir le macaron si vous êtes concernés
2. Récupérer jusqu'au 1^{er} octobre **le(s) macaron(s)** au centre de police municipale
3. Le Blanc-Mesnilois fournit le **disque** que l'on pourra également se procurer **gratuitement** dans certains points de la ville

Pièces justificatives à fournir

- Carte d'identité ou passeport au nom du demandeur
- Certificat d'immatriculation au nom du demandeur et à la même adresse ou certificat provisoire d'immatriculation
- Taxe d'habitation ou avis d'imposition de l'année écoulée

Pour les nouveaux résidents :

- Facture d'électricité ou de gaz
- Quittance de loyer de moins de 3 mois
- Contrat de location ou acte de vente

Les réunions publiques sur le plan de stationnement

Zone 1 - Secteur centre-ville

Mercredi 4 juillet à 18h30 place Henri-Duquenne.

Zone 2 - Secteur gare RER B

Mardi 22 mai à 18h angle des rues Kervazo et Gutenberg.

Zone 3 - Secteur sud

Jedi 5 juillet à 18h, préau de l'école élémentaire Paul-Éluard.

Zone 4 - Secteur nord

Vendredi 6 juillet de 18 heures à 19h30, au parking à l'angle de la rue Gilbert-Dru et de l'avenue Normandie-Niemen

Publié le 28 juin 2018

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 17h15

Le samedi :
de 9h00 à 11h45

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15

Mardi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h45